

## Plan de la *Première Section de la Métaphysique de Mœurs* de Kant (1785)

### I. Seule la volonté peut-être tenue pour absolument bonne (§§1-§7)

1) Toutes les autres choses tenues pour bonnes ne le sont pas absolument (§§1-2)

a) Exemples des talents de l'esprit, du caractère, des dons de fortune (§1)

b) Exemple des qualités favorables à la bonne volonté (§2)

2) La volonté tire sa valeur d'elle-même : elle est bonne en elle-même et non par son aptitude à atteindre des buts ou par ses résultats (§3)

3) Mais la raison nous est-elle pas plutôt donnée pour diriger notre volonté, en vue du bonheur ?

a) L'instinct aurait beaucoup mieux assuré notre conservation, notre bien-être et notre bonheur que la raison.

b) De plus, la raison, quand elle s'occupe de notre bonheur, nous éloigne plutôt du vrai contentement.

c) La haine de la raison (misologie) ressentie par certains montre en réalité que la fin de notre existence est plus haute que le bonheur.

d) La nature nous donne donc la raison, non pour nous conduire au bonheur (faire en sorte que notre volonté soit « bonne pour »), mais pour produire une volonté bonne en elle-même. Ce vouloir est non le bien tout entier, mais il est le bien suprême (et même ce dont dépend notre aspiration au bonheur).

### II. Il est donc nécessaire de développer le concept d'une volonté bonne, par l'examen du devoir, qui contient ce concept (§§8-16)

1) A propos de quelles actions peut-on se demander si elles ont été faites *par* devoir ou simplement *conformément au* devoir ? (§§9-13)

a) Exclusion des actions contraires au devoir (car elles ne sont même pas conformes au devoir) (§9)

b) Exclusion des actions conformes au devoir, mais faites par une inclination médiate (cf. ex. 1) (§9)

c) Cas considéré : les actions conformes au devoir et faites par une inclination immédiate. On peut se demander si elles sont faites par devoir ou seulement conformément au devoir. (§9)

*Ex. 1 : le débitant.* Sa loyauté envers le client est conforme au devoir, mais n'est pas une conduite, motivée par le devoir. Il n'y est certes pas poussé par une inclination immédiate envers les clients (de l'affection), mais par une inclination médiate (l'intérêt financier) (cf. cas b.) (§9)

*Ex. 2 : conserver sa propre vie.* C'est une action conforme au devoir, mais non faite par devoir, mais par une inclination immédiate (l'amour de la vie). Seul celui qui n'a plus le goût de vivre, mais qui conserve néanmoins sa vie, agit par devoir. (§10)

*Ex. 3 : être bienfaisant (faire le bien).* C'est une action conforme au devoir, mais non faite par devoir, car elle repose souvent sur une inclination (l'ambition). Seul celui qui fait le bien, tout en étant insensible à la souffrance des autres, le fait par devoir. (§11)

*Ex 4 : Assurer son propre bonheur.* C'est une action conforme au devoir (car nous risquons davantage d'enfreindre notre devoir, en étant malheureux). Mais elle n'est pas faite par devoir, si elle repose sur l'inclination au bonheur que les hommes portent en eux. (§12)

*Ex 5 : Aimer son prochain.* On ne peut commander qu'un *amour pratique* (qui réside dans la volonté) et non un *amour pathologique* (amour comme inclination). Dans le cas du commandement divin, c'est donc une action faite par devoir. (§13)

2) Par conséquent, la valeur d'une action accomplie par devoir dépend uniquement du principe du vouloir (*principe formel*) et non de son but (objet de l'action sur lequel porte l'inclination) (*principe matériel*). (§14)

3) Le devoir est la nécessité d'accomplir une action par respect **pour la loi** (§§15-16)

a) Je ne peux éprouver de respect ni pour les objets de mon vouloir, ni pour mes inclinations, mais seulement pour le principe de ma volonté : la loi. (§15)

b) L'action accomplie par devoir doit exclure l'influence de l'inclination (pour un objet de la volonté). Par conséquent, la volonté est déterminée seulement par la loi (et par le pur respect pour elle). (§15)

4) Seule la représentation de la loi – qui n'existe que dans l'être doué de raison (car il s'agit d'un principe de détermination et non de l'effet attendu) constitue le bien moral. (§16)

### III Quelle est **cette loi** dont la représentation détermine la volonté comme étant bonne absolument ? (§§17-19)

1) Ce n'est pas une loi particulière, parce que le but qu'elle exige de réaliser (son *contenu*) susciterait l'inclination de la volonté. Mais c'est une loi qui exprime la *forme* de la légalité, à savoir l'universalité : pouvoir vouloir que ma maxime devienne une loi universelle. (§17)

2) Ex. La maxime de faire une promesse sans intention de la tenir est-elle morale ? Non, car elle se détruirait d'elle-même, si elle était érigée en loi universelle. (§18)

3) Pour agir de façon morale, il suffit de nous demander si notre maxime d'action peut être universalisée, sans considération aucune de ses effets possibles. Et le devoir d'agir par respect pour cette législation universelle surpasse tout autre motif, car c'est lui qui donne à notre volonté une valeur supérieure à tout autre chose. (§19)

### IV Mais, si la raison commune sait ce qu'il faut faire, pour agir moralement, quelle peut être alors l'utilité de la philosophie, dans le domaine de la morale ? (§§20-22)

1) Pour être bon, vertueux, le savoir semble inutile : il suffit de rendre la raison commune consciente de son principe moral. (§20)

2) La raison commune est même plus sûre ici que la philosophie et n'a pas besoin (comme dans son usage théorique) de son secours. (§21)

3) Cependant, le contrepoids des inclinations et des désirs plonge la raison commune dans une dialectique naturelle, qui la fait douter de la validité des règles du devoir. Elle a donc en réalité besoin de la philosophie pratique, pour être éclairée sur ses principes, pour ne pas les corrompre et pour résister aux inclinations. (§22)